

RÉPONSE DE LA VILLE D'OTTAWA À L'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE TLRO

Document 6 – Aperçu et approche

Dans le rapport final de l'Enquête publique sur le réseau de train léger sur rail d'Ottawa, le commissaire de la Cour d'appel de l'Ontario, l'honorable William Hourigan, a rappelé que le rôle premier de la Commission était de « fournir réponses et explications quant aux événements qui se sont produits et de formuler des recommandations pour éviter que ces problèmes se répètent ».

Le rapport final comprenait 103 recommandations, organisées autour de 12 thèmes :

- Planification des infrastructures complexes
- Préparation des estimations des coûts et des budgets des projets
- Sélection du modèle de réalisation des projets
- Réduction des risques pendant les opérations d'approvisionnement
- Création d'un régime contractuel efficace
- Promotion du succès des relations professionnelles
- Transparence et efficacité de la planification et de l'encadrement pendant les travaux de construction
- Exactitude, transparence, et prise de décision des entités publiques
- Exigences relatives à la sécurité
- Préparation et réalisation de la cession réussie de l'ouvrage et mise en service public
- Service au public
- Recommandations relatives au TLRO1

Plan d'action de la Ville

Ces recommandations apportent à la Ville un point de vue externe sur le projet de TLR, ainsi que des connaissances sur la manière dont d'autres projets majeurs sont planifiés, élaborés et concrétisés. La Ville s'est engagée à prendre en compte toutes les recommandations qui relèvent de sa compétence, et un grand nombre d'entre elles sont déjà appliquées ou en cours d'application.

Au 28 avril 2023, la Ville d'Ottawa aura appliqué ou intégré à ses politiques révisées 36 des 103 recommandations, qui seront prises en compte pour les projets à venir.

L'enquête a reconnu que la Ville a déjà pris des mesures concrètes et construit une base valable sur laquelle appliquer les recommandations. La Ville a pris l'engagement d'améliorer la fiabilité et d'assurer la sécurité de la Ligne 1 de l'O-Train, ainsi que de se préparer aux futurs prolongements en mettant à profit les leçons tirées dans la réalisation des prochains grands projets d'infrastructure.

La Ville collabore avec le GTR pour améliorer la fiabilité du service ferroviaire et assurer la sécurité du système, et elle répondra à chaque recommandation individuellement, au moyen d'un plan d'action.

Le 9 novembre 2022, le Conseil municipal approuvait l'Enquête publique sur le réseau de train léger sur rail d'Ottawa et les prochaines étapes recommandées, avec notamment de recommandations au Conseil portant sur différentes questions, comme la gestion des dossiers, et suggérait un processus qui faciliterait l'examen du rapport final du commissaire. Dans ce rapport, le Conseil enjoignait au personnel de préparer un « rapport complémentaire » comprenant les éléments suivants :

- une mise à jour sur les recommandations préliminaires que le Conseil a approuvées le 9 novembre 2022;
- le détail des leçons tirées par le personnel lors de la phase 1 du train léger;
- des réponses aux recommandations contenues dans le rapport final de l'Enquête publique.

Le personnel de la Ville a rédigé le rapport complémentaire, conformément à ces orientations. Un tableau contenant chacune des 103 recommandations et indiquant les mesures que la Ville a prises ou entend prendre à ce sujet est joint au rapport.

La Direction générale des services de transport en commun de la Ville a pris l'initiative d'élaborer le rapport, mais les mesures permettant de donner suite aux recommandations auront une incidence sur l'ensemble de la Ville, notamment :

- les mises à jour aux processus de la Ville régissant la délégation de pouvoirs et la gestion des renseignements, entreprises par le Bureau du greffier municipal;
- l'examen par les Services juridiques du Code de conduite du personnel de la Ville;
- les mises à jour aux politiques de la Ville régissant la gestion des approvisionnements et des projets, entreprises par la Direction générale des finances et des services organisationnels;
- l'examen par la Direction générale des services d'infrastructure et d'eau de la méthodologie et des processus relatifs aux grands projets d'infrastructure, afin d'améliorer et de mettre en valeur continuellement la qualité des services et des produits.

Depuis la mise en service du réseau de TLR, les Services de transport en commun ont redoublé d'efforts pour résoudre les problèmes continus du réseau ferroviaire, afin d'améliorer le service au public.

En janvier 2023, Conseil municipal a fourni des orientations qui ont mené au règlement de différends entre la Ville d'Ottawa et le GTR. Ce règlement a en outre permis le rétablissement de relations permettant la prestation de services de transport en commun sûrs et fiables aux résidents d'Ottawa. Grâce à l'entente conclue, la Ville et le GTR continueront d'aller de l'avant avec l'objectif d'améliorer leur collaboration et leur

partenariat. Comme le précise le plan d'action, cette entente de règlement répond à certaines recommandations présentées dans le rapport d'enquête publique sur le TLRO.

Compte tenu de l'analyse des leçons tirées précédemment, des examens réalisés par des tiers, de la surveillance externe et de consultations auprès de spécialistes internationaux du transport ferroviaire léger, des améliorations importantes ont été apportées à la phase 2 du modèle du TLR : conception, approvisionnement, construction, gestion des contrats.

Des représentants de la Ville et du GTR se rencontrent quotidiennement pour faire avancer les discussions sur les questions en suspens et déterminer les causes profondes des interruptions de service. Les deux parties se sont engagées à créer une relation durable sur des bases de franchise et de transparence.

Prochaines étapes

Au moyen du présent rapport, les Services de transport en commun, en tant que direction générale responsable, fourniront au Sous-comité du train léger la réponse de la Ville à l'Enquête publique sur le réseau de train léger sur rail quant à l'état de la mise en œuvre des 103 recommandations formulées dans le rapport. Une séance d'information technique devrait coïncider avec la publication du rapport. Elle permettra de connaître les travaux réalisés à ce jour et offrira aux membres du Conseil l'occasion de poser des questions relatives à l'approche préconisée par la Ville.

Après la publication du rapport, le plan d'action sera publié sur Ottawa.ca et OCTranspo.com. Des mises à jour seront également affichées au besoin pour tenir compte des orientations du Conseil et des travaux réalisés, jusqu'à ce que toutes les recommandations aient été appliquées. En outre, les Services de transport en commun fourniront au Sous-comité du train léger des mises à jour officielles sur le plan d'action en septembre et décembre 2023.